

Quelques opinions sur l'accord de libre-échange conclu entre la Suisse et la CEE

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **12 (1973-1974)**

Heft 46

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-910603>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quelques opinions sur l'accord de libre-échange conclu entre la Suisse et la CEE

Le récent accord de libre-échange conclu entre la Suisse et la Communauté Economique Européenne a suscité des réactions différentes au sein des partis politiques et groupements divers dans notre pays. Nous nous sommes adressés à différentes personnalités suisses afin de connaître la position de leur parti ou groupement au sujet de cet accord, ou le cas échéant leur opinion personnelle. Voici en bref les propos que nous avons pu recueillir.

M. Jean Vincent, conseiller national (Parti du travail), Genève. Les traités de Rome de 1957 prévoient la libre circulation des marchandises, des capitaux, des hommes et des services, des statuts de l'agriculture, des transports, de la monnaie, des institutions sociales, puis des institutions tout court. La Suisse ne peut ni ne veut adhérer à la CEE et même pas s'y associer. Ce serait la fin de son agriculture, l'alignement de sa monnaie, la fin aussi de la démocratie directe et du fédéralisme.

On assure qu'on en restera à un accord particulier et spécial de libre-échange des produits industriels. Mais c'est déjà trop de se rapprocher d'un bloc de puissances, même s'il est «seulement» économique. Car il veut devenir un bloc politique. C'est sa «finalité» proclamée. Il faut dire non dès le début, ne pas prononcer le A pour n'avoir pas à réciter tout l'alphabet européen.

On va consulter le peuple et les cantons, sans nécessité ni possibilité légale ou constitutionnelle. Nous n'y sommes pas opposés car cette «Europe» dont on veut

nous rapprocher n'est qu'un quart d'Europe, celle des affaires et des trusts. Ce n'est pas la vraie Europe, celle des peuples et des patries. On peut continuer et même étendre les relations économiques avec nos voisins sans pour autant les «institutionnaliser». C'est pourquoi d'emblée nous disons NON à l'accord, surtout en raison de ses conséquences prévisibles et des suites, elles aussi trop faciles à prévoir.

M. L. Wasecha, président de l'Union européenne.

L'Union européenne de Suisse, mouvement européen en Suisse, dont le siège est à Berne, approuve l'accord de libre-échange conclu entre la Suisse et la CEE parce qu'il constitue un des éléments qui permettent de mettre fin à la division de l'Europe occidentale en deux blocs économiques, de donner accès à l'économie suisse au grand marché commun, et de maintenir l'acquis de l'AELE.

L'Union européenne regrette cependant que la Suisse, restée à l'écart des institutions de la Communauté, est privée du droit de participer à la préparation des décisions des institutions communautaires. Ce sont plus précisément les problèmes de la «deuxième génération», à savoir notamment la politique économique et monétaire, la politique industrielle, l'aide aux pays en voie de développement, la protection de l'environnement et la politique régionale (en vue de supprimer entre autres les inégalités entre le Nord et le Sud de l'Europe) qui seront décisifs dans les années qui viennent. Il est dès lors

important de trouver le plus rapidement possible cette forme de participation. Il convient de relever qu'à l'heure actuelle seule l'adhésion à part entière au Marché commun permettrait de la réaliser.

Comme les conditions de politique intérieure n'autorisent pas, pour l'instant, de prévoir une telle démarche de la Suisse, il est indispensable qu'une conception de politique européenne suisse conduise notre pays dans la situation qui lui permet de défendre ses intérêts légitimes par la participation à ces importantes décisions. Pour l'Union européenne de Suisse, l'accord de libre-échange laisse toute possibilité ouverte pour l'avenir. L'Union européenne de Suisse recommande dès lors de soutenir cet accord dans une votation fédérale pour qu'il recueille une adhésion aussi large que possible.

M. Rudolf Bosshard, avocat (Vorort).

L'économie privée suisse accueille favorablement l'accord de libre-échange avec la CEE. Ce libre-échange renforcera la concurrence sur le marché suisse, ce qui présentera des avantages pour le commerce et pour le consommateur. Le producteur suisse en tirera profit en faisant partie du grand marché de l'Europe occidentale et de son pouvoir d'achat. Ceci est particulièrement important pour les marchandises qui sont frappées de tarifs douaniers élevés et pour lesquelles la discrimination douanière a, jusqu'à présent, eu des effets négatifs en Europe occidentale. Toutefois, la suppression des tarifs douaniers ne garantit pas encore un commerce libre dans tous les cas. On devra également très prochainement supprimer les restrictions commerciales techniques et administratives et il faudra examiner l'extension du libre-échange à certaines prestations de services.

M. Claudius Alder, conseiller national (Alliance des indépendants), Liestal.

La conclusion de l'accord correspond à la politique du Conseil fédéral formulée lors de notre adhésion à l'AELE en 1960: suppression des barrières commerciales en Europe, renonciation à une participation totale à l'intégration européenne proprement dite.

La réalisation de l'accord de libre-échange pour les produits industriels entre la Suisse et la CEE des dix états est en soi certainement positive. L'accord permettra une amélioration de la position suisse dans la concurrence européenne et augmentera l'offre de marchandises en Suisse. Il sera également favorable à l'assainissement de la structure économique à l'intérieur du pays.

Toutefois, l'accord de libre-échange ne peut être désigné comme contribution originale et exemplaire pour l'avenir de la Suisse sur le plan de l'intégration européenne. Je regrette le fait que notre pays continuera de rester en dehors des institutions européennes et qu'il renoncera par là à une participation active et responsable à la construction d'une politique européenne commune. La suppression des barrières commerciales paraît au sein de la CEE, aussi importante soit-elle, relativement insignifiante vu les grandes tâches dans le domaine de la politique économique et monétaire pour laquelle il faudra trouver une solution dans ces prochaines années. La Suisse ne disposera d'aucun droit de participation dans la réalisation de ces tâches et ne disposera, en tant que spectateur de l'extérieur, d'aucun moyen pour exercer une influence sur le développement futur de l'intégration européenne. Je considère cela comme politiquement insatisfaisant et je défendrai également à l'avenir une participation de la Suisse à la CEE.

M. James Schwarzenbach, conseiller national (Parti républicain), Zurich.

L'accord de libre-échange conclu entre la Suisse et la CEE ne me réjouit pas entièrement. Je considère positif que le Conseil fédéral ait réussi à préserver la neutralité suisse, notre indépendance, notre fédéralisme et notre démocratie directe en dehors de l'accord. Cependant on ne peut guère oublier que le Conseil fédéral serait volontiers allé plus loin et que ce n'est que le «non» de Bruxelles qui nous a évité des obligations supplémentaires dans la collaboration avec la CEE. On relève toujours qu'il s'agit uniquement d'un accord commercial, mais de nos jours il est évident que chaque accord commercial a aussi son importance politique.

Dans la préambule, l'on affirme que la Suisse contribue, par cet accord, à l'intégration, c'est-à-dire à la construction d'une nouvelle Europe. La clause évolutive qui en fait partie et la déclaration du Conseil fédéral que l'accord a un caractère irréversible malgré ses possibilités de révocation vont également dans cette direction. L'irréversibilité et la possibilité de révocation constituent une contradiction, toutefois la déclaration du Conseil fédéral est valable, car l'accord contient des implications politiques dont la portée ne peut être saisie aujourd'hui. L'unité européenne est d'une importance politique vitale dans le grand jeu entre l'Est et l'Ouest. Selon les circonstances, les pays de l'Est vont jusqu'à identifier la CEE à l'OTAN et même un accord de libre-échange peut être considéré à ce point de vue comme un rapprochement vers cette organisation. Nos autorités semblent avoir été conscientes de ce danger; aussi pouvons-nous considérer le récent rapprochement vers le bloc de l'Est comme un

essai de contrepoids à la mauvaise impression qu'a laissée notre accord avec la CEE et un moyen de rendre notre neutralité et notre indépendance à nouveau plus crédible. Le Conseil fédéral est près à soumettre l'accord au peuple et aux cantons. Est-ce que le citoyen suisse sera en mesure, au mois de décembre, de réaliser la portée de cet accord de libre-échange pour notre économie?

Déjà le Conseil fédéral annonce la nécessité de compenser la diminution des recettes douanières par une augmentation des impôts. Si l'on veut rester réaliste, on peut constater dès aujourd'hui que le simple citoyen ne profitera pas du nouvel accord, mais que celui-ci lui vaudra certainement des charges supplémentaires. Je me demande quel sens un accord de libre-échange peut avoir à un moment où même le Conseil fédéral manque d'argent pour l'acquisition d'un «Corsair» ou d'un «Milan», c'est-à-dire pour une amélioration de l'armement servant à la défense du pays.

Je suis d'accord quant à une participation à la construction de l'unité européenne, mais je déclare que la Confédération helvétique a pensé et a eu un esprit européen depuis des siècles sans avoir à se lier à une institution supranationale dans ses buts finaux.

En 1648 la Suisse a quitté l'Empire allemand, 300 années plus tard elle emprunte le chemin contraire sans savoir où il aboutit. Bruxelles représente un marché, mais nullement l'Europe.

NB.

Depuis cette déclaration jusqu'au moment des votations, M. Schwarzenbach a changé son optique et recommanda à ses électeurs de voter «non».

M. Joachim Weber, conseiller national (Union suisse des paysans), Schwyz.

L'accord de libre-échange que la Suisse a conclu avec la CEE constitue un résultat positif, car il règle d'une façon satisfaisante les relations économiques de notre pays avec les 16 états de l'Europe occidentale. Quelques hésitations ont été formulées au sein de la Commission du commerce extérieur quant à la question de soumettre cet accord au peuple, mais finalement on a quand même trouvé, sans opposition, qu'un pas si important nécessite l'approbation des citoyens. D'autre part, nous constatons que le Conseil fédéral a assuré que l'adaptation des domaines internes touchés par l'accord, allait être étudiée rapidement. La question des travailleurs étrangers n'est, quant à elle, pas mise en cause par le nouvel accord.

M. Waldemar Jucker, Secrétaire de l'Union syndicale suisse. Le Comité fédéral de l'Union syndicale suisse considère l'accord sur la création d'une zone de libre-échange comme positif. Toutefois la prise de position définitive sera rendue publique seulement lors du Congrès de l'Union syndicale suisse, à la fin du mois d'octobre. L'accord ne contient aucune obligation pour l'harmonisation de la législation. Ainsi la démocratie directe reste entièrement intacte. La liberté dans notre domaine commercial autonome est conservée. Notre politique de neutralité et les conditions pour le maintien de notre indépendance politique par des mesures de sécurité économiques restent intactes.

L'extension des communautés européennes accélérera dans toute l'Europe des changements structurels économiques. Une ratification de l'accord ralentira cependant quelque peu en Suisse ces changements structurels qui pour-

raient résulter par l'isolation sur le plan de la politique commerciale. Si la Suisse restait le seul état industriel européen à l'écart des communautés à devoir payer des tarifs douaniers, les entreprises marginales seraient sous une plus forte pression que si l'on procédait à temps à une réduction de ces tarifs.

M. Otto Fischer, conseiller national (Union suisse des arts et métiers), Berne.

L'Union des arts et métiers a participé activement, dès le début, aux discussions sur l'intégration et a pris position en son temps contre les propositions d'assimilation du Conseil fédéral, dont la réalisation aurait fait de la Suisse un état satellite et aurait mis en cause sa souveraineté et son indépendance. Cependant l'accord de libre-échange que le Conseil fédéral a su négocier, d'une façon très habile, avec la CEE, tient compte de toutes les demandes formulées par l'Union suisse des arts et métiers:

- maintien de la souveraineté et de l'indépendance complète de notre pays;
- neutralité;
- structure fédéraliste de notre Etat;
- droits du peuple;
- réalisation du libre-échange artisanal-industriel;
- renonciation à une harmonisation de la politique économique, fiscale et sociale;
- exclusion de l'agriculture;
- renonciation à des institutions communes;
- renonciation à des dispositions matérielles sur un éventuel développement de l'accord.

L'Union des arts et métiers considère l'accord de libre-échange

entre la Suisse et la CEE comme une solution optimale et se développera énergiquement, lors de la votation populaire — qui semble indispensable vu la grande portée et le caractère irréversible du projet —, en faveur d'une acceptation.

Résultats de la votation sur l'accord de libre-échange entre la Suisse et la CEE du 3.12.1972.

Cantons	Oui	Non
Zurich	271 743	94 868
Berne	213 242	91 955
Lucerne	56 396	26 986
Uri	6 754	3 471
Schwyz	12 715	9 677
Obwald	3 639	2 714
Nidwald	5 504	2 937
Glaris	7 730	2 403
Zoug	15 346	5 496
Fribourg	31 754	9 054
Soleure	47 742	17 040
Bâle-Ville	56 182	20 922
Bâle-Camp.	52 377	14 082
Schaffhouse	20 875	8 177
Appenzell R.E.	9 794	4 385
Appenzell R.I.	2 144	1 058
Saint-Gall	76 991	27 763
Grisons	32 405	10 090
Argovie	79 841	37 709
Thurgovie	40 196	17 003
Tessin	46 222	14 599
Vaud	95 591	31 271
Valais	67 724	21 121
Neuchâtel	35 435	8 110
Genève	56 715	24 934
Total	1 345 057	509 350

La participation pour toute la Suisse s'est élevée à 51,2%.

Les chiffres parlant d'eux-mêmes, nous nous bornerons à relever que les Suisses sont en majorité enthousiastes à l'idée de participer efficacement à l'Europe, malgré les inconnues qu'elle nous réserve.